

Pour nos salaires, nos conditions de travail, En grève le 3 février !

Depuis une dizaine de jours, après les drames qui ont touché notre pays, l'école est clairement pointée du doigt comme ayant failli dans sa mission de transmission de la citoyenneté. L'école doit jouer évidemment tout son rôle, mais, à elle seule, elle ne peut régler tous les problèmes. La fracture sociale mise en exergue nécessite une réponse bien plus globale. C'est bien donc sur l'ensemble de la société qu'il faut agir. Pour le SNUipp-FSU, il faut des mesures fortes sur le terrain de l'école aussi bien que sur l'environnement de celle-ci.

Plus que jamais, notre pays a donc besoin d'école. Or, dans nos écoles, nous ne vivons pas au quotidien la soi-disant priorité au primaire qui avait été annoncée. Notre charge de travail continue à augmenter et nos conditions de travail à se dégrader (rythmes, effectifs chargés, manque de remplaçants, formation continue absente...). La baisse de nos salaires est également une autre illustration de l'absence de concrétisation de l'engagement présidentiel.

Le retrait de 29 postes aux écoles parisiennes dégraderait encore un peu plus nos conditions d'exercice du métier et les conditions d'apprentissage des élèves. Avec les ouvertures de classes indispensables, les postes pour les priorités ministérielles (décharges REP+, plus de maîtres, scolarisation des moins de trois ans), le retrait des 29 postes à l'académie équivaldrait à la fermeture d'au moins une cinquantaine de classes, de postes de Rased ou de remplaçants.

Nous ne pouvons nous y résoudre.

Si nous voulons vraiment faire reculer le Ministère, c'est dès maintenant qu'il faut agir.

C'est pour cette raison notamment que nous devons être nombreuses et nombreux à être en grève et à manifester le 3 février à Paris, véritable coup de lancement d'une mobilisation qui devra associer l'ensemble de la communauté éducative des écoles parisiennes.

Jérôme Lambert, secrétaire départemental

3 février

Assemblée générale

10h15 au SNUipp-FSU national

12 rue Cabanis, Paris 14^e (M^o Glacière)

Manifestation

14 h M^o Luxembourg

Sommaire

p. 2 Difficultés de remplacement : inadmissible !

p. 3 Grève le 3 février : tract

Difficultés de remplacement Inadmissible !

Le SNUipp-FSU a effectué un état des lieux des remplaçant-es disponibles dans l'ensemble des circonscriptions : dans la plupart d'entre elles, il n'y en a plus et la situation est intenable. Les absences non remplacées se multiplient donc, ce qui dégrade nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves.

A l'initiative du SNUipp-FSU, dans une déclaration liminaire lors de la CAPD du 18 décembre, l'ensemble des syndicats a revendiqué la réouverture de la liste complémentaire pour pallier ces difficultés. Le 22 janvier, l'académie a informé les syndicats que le Ministère refusait cette possibilité. Pour notre syndicat, ce n'est pas aux enseignants ni aux élèves de subir les conséquences du manque de postes et de personnels. La suppression de 29 postes à la rentrée ne fera qu'aggraver cette situation.

Le SNUipp-FSU a proposé aux autres syndicats d'écrire un courrier à la Ministre afin de réaffirmer notre revendication concernant la liste complémentaire.

Le SNUipp-FSU appelle également les équipes à adopter en conseil des maîtres une motion à adresser au DASEN et à en envoyer une copie au syndicat. Cette motion est modifiable par les équipes. Par ailleurs, il rappelle la consigne syndicale lorsque de grosses difficultés de remplacement surviennent.

Continuez à nous faire remonter les absences non remplacées.

Motion de conseil des maîtres

L'académie traverse de grosses difficultés de remplacement et subit donc la multiplication des absences non remplacées. Cette dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants est inacceptable.

Les enseignants de l'école réunis en conseil des maîtres demandent la réouverture de la liste complémentaire au CRPE 2014 avec le recrutement de professeurs stagiaires. D'autre part, les enseignants dénoncent la suppression prévue de 29 postes à la rentrée prochaine et demandent le rétablissement des postes supprimés de brigade de remplacement.

Consigne syndicale

Au bout de deux jours non remplacés, le SNUipp-FSU invite les enseignants à transmettre aux parents d'élèves le mot ci-dessous. Invitez les parents à protester auprès de la circonscription et de l'académie.

« Madame, Monsieur,

L'enseignant de votre enfant est absent depuis plus de 48 heures. Bien que prévenue en temps utile, l'Inspection d'Académie n'a pas été en mesure de déléguer le personnel de remplacement nécessaire pour pallier cette absence.

Afin de ne pas désorganiser le travail de l'ensemble des classes de l'école, nous sommes au regret de vous demander de garder votre enfant dans la mesure du possible demain _____ . »

Moins 29 postes

Quelles conséquences pour les écoles parisiennes ?

La dotation budgétaire de moins 29 postes ne signifie pas qu'il n'y aura que 29 fermetures de classes à la rentrée prochaine. moins 29 est le solde final des opérations de carte scolaire.

Tous les ans, plus d'une vingtaine de classes sont ouvertes. Par ailleurs, le Ministère souhaite continuer la création de postes « plus de maîtres que de classes » et de « très petite section ». Enfin, des postes de remplaçants seront créés pour les collègues en REP + déchargées d'enseignement sur 18 demi-journées.

Pour pouvoir rendre 29 postes au Ministère, l'académie devra donc compenser ces ouvertures par au moins une cinquantaine de fermetures de postes. Elle n'a pas encore indiqué les orien-

tations fixées : cela pourra donc toucher les classes, les Rased, les postes de remplaçants...

Quelles que soient ces orientations choisies, elles dégraderont encore un peu plus les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles parisiennes.

A l'inverse le SNUipp-FSU revendique un budget à la hauteur des besoins, c'est à dire un budget qui permet à la fois de réparer les dégâts des suppressions massives passées et de transformer l'école.



GRÈVE NATIONALE LE 3 FÉVRIER

POURQUOI LE SNUipp-FSU APPELLE À LA GRÈVE

Charge de travail qui augmente, manque de postes, revalorisation en panne totale, formation continue en déshérence, la priorité promise à l'éducation ne se vit pas au quotidien. Or, et l'actualité la plus récente le rappelle, plus que jamais notre pays a besoin d'école. Mobilisons-nous !



POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES, DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS AMÉLIORÉES

BESOIN D'ENSEIGNANTS

Le budget 2015, c'est 2511 postes supplémentaires pour le primaire. Les nouvelles mesures pour l'éducation prioritaire (allègement en REP +) et la direction d'école (1/2 journée supplémentaire pour les écoles de 9 classes) nécessitent 1700 postes. Il reste 800 postes pour ouvrir des classes (au mieux 1 poste pour 27 élèves), pour le remplacement, les RASED, le plus de maîtres que de classes... À l'évidence, le compte n'y est pas !

EFFECTIFS CHARGÉS, ÉLÈVES LES PLUS EN DIFFICULTÉ PÉNALISÉS

Les classes françaises restent parmi les plus chargées des pays de l'OCDE. Or, des études confirment le lien entre réussite scolaire et taille des classes. Pour le SNUipp-FSU, pas plus de 25 élèves par classe et 20 élèves en éducation prioritaire, des effectifs allégés pour la scolarisation d'un élève en situation de handicap.

ÉDUCATION PRIORITAIRE, MANQUE DE MOYENS !

La nouvelle carte élaborée à moyens constants ne répond pas aux besoins et écarte des écoles, alors que la dégradation des conditions socio-économiques pèse sur l'école. Toutes les écoles qui en relèvent doivent en faire partie.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL, C'EST AUSSI :

- bénéficier de plus de temps : 3 heures hebdomadaires pour le travail en équipe. Il faut donc revoir les 108 heures et mettre fin aux APC ;
- remettre à plat la réforme des rythmes ;
- revoir les modes de gestion des personnels (inspection, rapport à la hiérarchie, mutations, temps partiel, droit syndical...)



POUR LA RECONNAISSANCE DE NOTRE MÉTIER, DES SALAIRES REVALORISÉS

Si les recteurs ont eu de bien belles étrennes (d'au moins 10 420 € annuels) ce n'est pas le cas pour les enseignants. Ils subissent une cinquième année de gel du point d'indice. Leurs salaires vont même baisser de 120 € en moyenne par an après l'augmentation de la retenue pour pension au 1^{er} janvier.

Il est urgent de mettre fin au déclassé salarial des enseignants :

- revaloriser la valeur du point d'indice et l'indexer sur les prix ;
- prendre des mesures de rattrapage pour tous, avec une augmentation de 50 points d'indice (230 € mensuels) ;

Pour les enseignants des écoles, le SNUipp-FSU exige une première mesure d'urgence : l'alignement de l'ISAE (400 € annuel) sur la part fixe de l'ISOE du 2nd degré (1 200 € annuel).



POUR L'EXERCICE DE NOTRE MÉTIER, UNE FORMATION RELANÇÉE

FORMATION CONTINUE

Elle a quasiment disparu ! Il est urgent de rétablir une formation continue de qualité, alimentée par la recherche et sous forme de stages remplacés, sur le temps de classe.

FORMATION INITIALE

Elle ne répond pas aux exigences d'une véritable formation professionnelle. Il faut la remettre à plat, donner aux Espé les moyens de fonctionner et réduire le temps en responsabilité de classe de tous les stagiaires : 1/3 de temps en responsabilité et 2/3 en ESPE.

Avec le SNUipp, avec la FSU, tous en grève le 3 février

Se syndiquer

pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2014/2015

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débuteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Février

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible
sous forme de crédit d'impôt

**Montant et coût après déduction fiscale
pour les instituteurs, PE et hors classe**

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416